

La rivière du Nom recalibrée et restaurée pour maîtriser le risque de débordement torrentiel

De 2022 à 2025, un chantier d'ampleur porté par le SILA a été mené à Thônes, pour améliorer la capacité de la rivière du Nom et protéger le centre-ville contre les crues. Aujourd'hui achevé, il a été mené selon différentes phases en concertation avec les acteurs locaux, dans une logique de solidarité et de développement durable.

Les travaux ont été menés avec le soutien du Conseil Départemental de la Haute-Savoie, de l'Agence de l'eau et de l'Etat via le «Fonds de prévention des risques naturels majeurs».

Un territoire fortement soumis aux aléas climatiques

La ville de Thônes est soumise à plusieurs risques majeurs, dont les inondations. La rivière du Nom, en particulier, présente un risque non négligeable de débordement, avec potentiellement des dommages. Des travaux étaient donc nécessaires pour augmenter la capacité hydraulique du cours d'eau afin qu'une crue importante puisse transiter sans inonder le centre-ville.

Pour ce faire, la capacité du lit de la rivière a été élargie de plusieurs mètres en rive droite (en se plaçant dans le sens d'écoulement) et a été abaissée de 0,8 à 1,2 m sur certaines zones stratégiques. Dans le même temps, la protection des infrastructures a été renforcée avec la mise en place de « seuils de calage », la consolidation des murs en rive gauche existants et la protection des berges. Des techniques innovantes ont été utilisées au cours des nombreuses étapes de réalisation (voir page ci-contre), pour des aménagements éco-responsables et esthétiquement intégrés dans l'espace, qui font l'objet d'un suivi environnemental.



Un projet inscrit dans une démarche globale de préservation

Pour mener à bien ce chantier, le SILA s'est appuyé sur un outil privilégié permettant une conduite de gestion globale, concertée et de proximité : le Contrat de Bassin Fier et Lac d'Annecy, qu'il a piloté dès 2017 pour la partie études, puis pour la partie travaux à partir de 2022, suite à la prise de compétence complète du « Grand cycle de l'eau », transférée par ses intercommunalités adhérentes.

Le Contrat prévoyait entre 2017 et 2023 un ensemble d'opérations concertées (études et travaux) entre les différents acteurs signataires du territoire, dans le but d'améliorer la qualité des milieux aquatiques. Après en avoir fait le bilan, un nouvel outil de coopération « Eau & Climat » sera lancé prochainement.



Le projet en quelques dates clés...

20
00

La commune de Thônes a fait réaliser **une étude hydraulique du Fier et du Nom afin de définir les risques existants de débordements torrentiels.**

Une partie importante du centre de la commune a été classée en risques moyen à fort au Plan de Prévention des Risques Naturels (PPRN).

Un programme de travaux en 7 étapes a donc été prévu dont les 5 premières ont été réalisées.

Par arrêté en 2021, le Préfet de la Haute-Savoie a déclaré ces dernières tranches de travaux d'intérêt général et a accordé une autorisation environnementale pour l'aménagement hydraulique de la rivière du Nom.

20
22



La CCVT (Communauté de communes des Vallées de Thônes), en charge des travaux depuis 2018, a transféré la compétence **Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations (GEMAPI)** au **SILA (Syndicat Mixte du Lac d'Annecy)**, afin d'assurer une cohérence hydrographique dans les actions menées sur les cours d'eau du bassin versant Fier et Lac d'Annecy.

Le SILA est donc depuis cette date l'autorité compétente en matière de Gestion des Milieux Aquatique et de Prévention des Inondations (GEMAPI) et par conséquent le bénéficiaire de l'autorisation environnementale précitée et le maître d'ouvrage de la réalisation de ces travaux.

Ce projet s'inscrit en outre dans le cadre de **la mise en œuvre du Contrat de bassin Fier & Lac d'Annecy**, porté par le SILA.

20
22

Le SILA poursuit la partie opérationnelle des travaux restant à mener, initiés par la CCVT, et en particulier **l'amélioration de la capacité du lit du Nom par le reprofilage du lit du cours d'eau :**

✎ **Abaissement et élargissement du Nom** depuis l'amont du nouveau pont routier jusqu'au Pont Neuf, soit environ 600 mètres.

✎ **Plusieurs seuils de calage mis en place sur le linéaire.**

Le seuil de la Reisse est abaissé afin qu'il puisse être franchi par la faune piscicole (restauration de la continuité piscicole).

✎ **Mise en place de caissons végétalisés** sur les berges rives droite et gauche du secteur amont jusqu'au pont neuf.



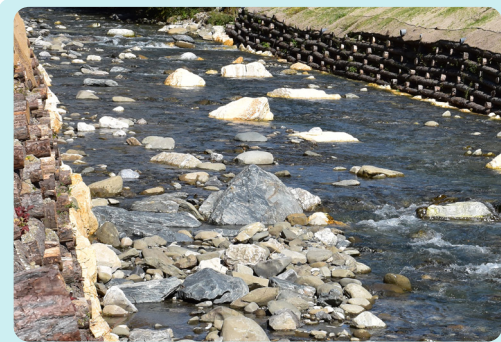


ZOOM sur

LES CAISSONS VÉGÉTALISÉS

Afin de renforcer les berges du Nom, le SILA a privilégié **une technique novatrice** : celle des caissons végétalisés.

Les caissons sont un enchevêtrement de bois disposés en quinconce, remplis de matériaux terreux et végétalisés par des lits de branches de saules (plançons). **Esthétiques et solides**, ils créent aussi **un environnement favorable au développement de la flore tout en protégeant la faune** de la rivière.



20
23

Travaux sur la rive gauche entre l'Hôtel du Midi et la nouvelle passerelle :

- 🛠 **Habillage du nouveau mur** côté rivière avec des pierres taillées pour une meilleure intégration paysagère.
- 🛠 Mise en place de **blocs à diversification piscicole**.



DES PRÉCAUTIONS POUR LES POISSONS DU NOM

Dans le cadre des travaux sur le Nom, **une pêche électrique** a été réalisée sur chaque nouveau secteur d'intervention.

Lors de l'intervention en lit mineur d'un cours d'eau, la pêche électrique permet de **sauvegarder la population piscicole** qui pourrait être impactée par la présence d'engins de chantier et par leur intervention dans le lit du cours d'eau.

Les intervenants sont équipés d'une anode qui diffuse un courant électrique et attire les poissons dans un rayon d'environ 2 mètres. Les poissons collectés sont placés dans un bac oxygéné. Une fois que la pêche sur le secteur d'intervention est terminée, les poissons sont remis à la rivière soit en amont soit en aval de la zone de travaux.

Le mandataire du marché de travaux a missionné l'AAPPMA* Annecy Rivières pour la réalisation de ces pêches.

(*Association agréée pour la pêche et la protection des milieux aquatiques)

2024
2025

Finalisation des travaux, en lien avec ceux menés parallèlement par la communauté de communes des Vallées de Thônes et la commune de Thônes, et **remise en état des parcelles privées** situées à proximité du nouveau mur.

Un suivi environnemental des aménagements a déjà débuté.





Pendant les travaux



Après travaux



ZOOM sur LES TRAVAUX DU NOM... S'EXPORTENT JUSQU'AU FIER

Les travaux de protection contre les inondations du Nom à Thônes ont généré le terrassement d'environ **30 000 m³ de matériaux**. Ces matériaux, issus de la rivière du Nom qui est un affluent du Fier, ont été exportés sur le site de la zone d'activités de la Balme-de-Thuy afin d'être criblés (triés selon leur taille) puis réinjectés dans le Fier. Cette réinjection permet de **soutenir la recharge sédimentaire du Fier, limiter l'incision du lit et préserver sa dynamique**.



En effet, le Fier sur le secteur de la plaine souffre d'un déficit en matériaux depuis plusieurs décennies, issu des pratiques du passé (extractions, aménagements...), mais dont les conséquences se poursuivent aujourd'hui et altèrent le bon fonctionnement de la rivière. L'autorisation environnementale liée aux travaux du Nom permet une réinjection de 7 000 m³/an de matériaux ayant des diamètres compris entre 40 et 100 mm dans le Fier. Les matériaux plus gros sont exportés pour être valorisés économiquement. C'est la première intervention de ce type sur le bassin versant Fier & lac d'Annecy. Parmi les sédiments réinjectés, le SILA a équipé certains d'entre eux de puces RFID (Radio frequency identification). Après une crue suffisamment importante, les cailloux équipés sont recherchés à l'aide d'une antenne, ce qui permet de mieux comprendre leur circulation, et d'améliorer les pratiques de gestion.



... EN PARALLÈLE DES TRAVAUX SUR LE NOM, ASSURÉS PAR LA COMMUNE ET/OU COMMUNAUTÉ DE COMMUNES :

- 🔧 Création d'une **voie verte** le long du Nom, en rive droite
- 🔧 Démolition et reconstruction de la **gare routière**
 - 🔧 Travaux sur le **réseau d'eau potable**
 - 🔧 Reconstruction de la **passerelle piétonne**
 - 🔧 Travaux de **gestion des eaux pluviales**
 - 🔧 Création d'un **nouveau pont**
 - 🔧 Travaux sur le **réseau électrique**

Le SILA exerce la compétence « Grand cycle de l'eau » sur un périmètre qui couvre 63 communes sur 7 EPCI, pour une superficie de 928 km².



ZOOM sur LE FINANCEMENT SOLIDAIRE DU GRAND CYCLE DE L'EAU

Les actions qui relèvent de la compétence du « Grand cycle de l'eau » sont financées sur **le principe d'une solidarité territoriale définie dans les statuts** : les dépenses du SILA pour cette compétence sont pourvues par des appels à participation des EPCI membres, calculés selon une clé de répartition faisant intervenir pour 1/3 la surface de l'EPCI au sein du bassin versant, et pour 2/3 la population de l'EPCI au sein du bassin versant.



Montant des travaux : 2,6 millions € HT

(hors travaux déjà portés par la CCVT)

Travaux financés par le SILA avec le soutien du Conseil Départemental de la Haute-Savoie, le FPRNM (Fonds Barnier) et celui de l'Agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse



l'oxygène
à la source

53%

MINISTÈRE
DE LA TRANSITION
ÉCOLOGIQUE
ET DE LA COHÉSION
DES TERRITOIRES

Liberté
Égalité
Fraternité

10%

haute
savoie
le Département

18%

RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

Liberté
Égalité
Fraternité

agence
de l'eau
RHÔNE
MÉDITERRANÉE
CORSE

19%

LES ENTREPRISES INTERVENANTES



DECREMPS BTP

TCHASSAGNE

GeoPeka



SOUTÈNEMENTS
ET FONDATIONS
PAR SOLUTIONS
PLURITECHNIQUES



À propos du SILA



Dans la continuité du Contrat de Bassin Fier & Lac d'Annecy mené entre 2017 et 2023, le SILA est depuis le 1^{er} janvier 2022 en charge de la totalité de la compétence Grand Cycle de l'Eau sur le bassin Fier & lac d'Annecy. Cette organisation, à l'échelle cohérente d'un bassin hydrographique, a permis au SILA d'être reconnu « EPAGE », Établissement Public d'Aménagement et de Gestion de l'Eau.

Parmi les missions de cette compétence, figure la Stratégie Locale de Gestion des Risques d'Inondation (SLGRI). Elle vise à réduire les conséquences dues à des inondations. Elle répond à trois grands objectifs : Améliorer la résilience des territoires exposés ; Organiser les acteurs et les compétences ; Développer la connaissance sur les phénomènes et les risques d'inondation.

Les objectifs de la SLGRI se traduisent en actions concrètes, portées par différents acteurs du territoire. Contribuer à la sécurité des populations face aux crues peut se faire en redonnant un fonctionnement plus naturel à la rivière. Les solutions techniques à mettre en œuvre s'articulent autour de trois idées clés :

1). laisser plus d'espace à la rivière, 2). ralentir les écoulements de la rivière, 3). gérer l'eau par bassin versant.

À propos de la DDT et du Fonds de Prévention des Risques Naturels Majeurs



Les services de l'État mobilisés face au risque inondation

La Direction Départementale des Territoires (DDT) accompagne le SILA dans la mise en œuvre des travaux d'aménagement de la rivière Nom dans la traversée de Thônes. Ces travaux visent à réduire la vulnérabilité du centre-ville vis-à-vis des écoulements de la crue centennale. Cette opération concourant à la prévention des inondations et permettant également de mobiliser les fonctionnalités du milieu naturel a été soutenue à hauteur de 300 000 € par l'État grâce à la mobilisation du Fonds de prévention des risques naturels majeurs (FPRNM) dit fonds Barnier.

Qu'est-ce que le FPRNM ?

Ce fonds permet de soutenir des mesures de prévention ou de protection des personnes et des biens exposés aux risques naturels majeurs. Il peut être mobilisé par les collectivités territoriales, les petites entreprises, les particuliers, les établissements publics fonciers et les services de l'État afin de mettre en place des démarches de prévention des dommages au regard des risques naturels auxquels sont exposés de nombreux territoires. Face à des catastrophes naturelles toujours plus fréquentes et intenses, le fonds Barnier est aujourd'hui un levier indispensable pour l'adaptation des territoires au changement climatique.

À propos du Conseil départemental de la Haute-Savoie



Le Conseil départemental est un partenaire majeur des communes et des intercommunalités de Haute-Savoie, en leur apportant depuis plus de 40 ans un soutien financier essentiel pour leurs investissements en matière d'eau et d'assainissement.

Depuis juillet 2021, il a renforcé son engagement par la mise en place de plusieurs mesures ambitieuses, réaffirmant ainsi son engagement à accompagner les territoires face à leurs obligations réglementaires et aux évolutions de leurs besoins actuels et futurs. Dans le cadre du « petit cycle de l'eau », les aides départementales destinées aux travaux d'eau potable et d'assainissement ont été doublées, atteignant ainsi 20 millions d'euros par an afin de soutenir l'ensemble des communes de la Haute-Savoie dans l'amélioration de leurs infrastructures.

Dans cette dynamique, le Conseil départemental a apporté une aide financière de 506 940 € aux travaux hydrauliques du Nom à Thônes. Ce projet vise à renforcer la sécurité face aux risques d'inondation, tout en préservant la biodiversité locale et en améliorant la qualité du milieu naturel, témoignant ainsi de la volonté conjointe pour la protection de la biodiversité.

À propos de l'Agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse



L'Agence de l'eau est un établissement public de l'État qui oeuvre pour la protection de l'eau et des milieux. Elle perçoit des taxes sur l'eau payées par tous les usagers et les réinvestit auprès des maîtres d'ouvrages (collectivités, industriels, agriculteurs et associations) selon les priorités inscrites dans son programme «Sauvons l'eau 2025-2030».

L'Agence de l'eau soutient les actions visant à restaurer le fonctionnement naturel des milieux aquatiques. Construction de digues, seuils en rivières, enrochements des berges, coupure de méandres... ces aménagements constituent l'une des premières causes de la dégradation de la qualité des eaux et de l'appauvrissement de la biodiversité aquatique. Redonner aux rivières leur fonctionnement naturel, c'est aussi améliorer leur résilience au changement climatique et jouer la carte de l'attractivité des territoires.